

Développement durable, démédecation, bien-être animal, sécurité alimentaire

La filière Certi'Ferme cultive ses "Valeurs d'éleveur"

Quatre Valeurs d'éleveurs définissent le nouveau mode de production dans lequel la filière Certi'Ferme s'est engagée avec déjà quelques avancées notables: le développement durable, la démédecation, le bien-être animal, la sécurité alimentaire. L'objectif? Répondre aux attentes sociétales, sa façon à elle de lutter contre les importations qui inondent le marché français ● E. Viénot



▲ La filière Certi'Ferme a mis en place un cahier des charges vétérinaire plus drastique que la législation actuelle signant l'arrêt du protocole de soin et l'obligation de réaliser un diagnostic avant tout traitement, exception faite pour l'entérite.

A la suite d'événements difficiles, il faut essayer de redonner une vision et un cap », a déclaré Jean-Yves Michel, vice-président de Certi'Ferme à l'issue de l'assemblée générale de l'association le 25 juin dernier. Et c'est exactement ce que Joachim Michel, actuel directeur des Ets Michel a fait en scandant les quatre « Valeurs d'éleveurs » autour desquelles les éleveurs de la filière Certi'Ferme sont réunis et les objectifs qui s'y rattachent. Un nouveau modèle de production en somme, qui n'a pas l'ambition de rivaliser sur le plan économique avec les produits d'importation mais de satisfaire les attentes sociétales actuelles. « Notre choix est de répondre aux importations par la qualité et non par le prix », déclare-t-il.

Premier pilier de ce modèle d'élevage en quatre axes : le développement

durable. « Notre objectif est de diminuer de 20 % l'empreinte carbone du filet d'ici 2015 », indique Joachim Michel. La filière Certi'Ferme est en bonne voie puisqu'une réduction de l'empreinte carbone filet de 15 % est d'ores et déjà acquise. Autre point de satisfaction : « les rejets phosphorés inférieurs de 40 % aux normes réglementaires (Corpen) ».

Par ailleurs, des économies d'énergie ont été réalisées à tous les maillons de la filière depuis trois ans grâce à la réalisation de 150 diagnostics énergétiques en élevage, l'installation d'une centaine d'échangeurs d'air et de 80 lignes d'ampoules basse consommation dans les poulaillers, la rénovation d'une cinquantaine de bâtiments en termes d'isolation et d'étanchéité, le renouvellement de 300 radiants et la valorisation des rejets (développement du compostage, méthanisation).

Second volet : la démédecation. La filière Certi'Ferme a la volonté de baisser de 50 % les consommations d'antibiotiques d'ici 2015 et de ne plus recourir aux anticoccidiens.

L'absence de coccidiostats chimiques dans l'aliment sur les espèces pintade, canard, poulet certifié est effective depuis 2008, et depuis 2011 pour le poulet standard. « Nous avons mis en place un cahier des charges vétérinaire plus drastique que la législation actuelle signant l'arrêt du protocole de soin et l'obligation de réaliser un diagnostic avant tout traitement, exception faite pour l'entérite », précise-t-il.

Une référence en matière de démédecation

Le processus de démédecation passe également par la mise en place d'une supplémentation naturelle dans l'aliment (huiles essentielles) et de bonnes pratiques en élevage (confort, ambiance, qualité d'eau, utilisation de flores positives). Les efforts sont payants puisqu'une réduction importante de la consommation d'antibiotiques a déjà été enregistrée. Joachim Michel annonce 85 % des lots élevés sans antibiotique en poulet certifié, 65 % en poulet standard, 33 % en dinde, 75 % en pintade, 85 % en canard. « Nous sommes largement inférieurs aux moyennes de la profession, et aujourd'hui reconnus comme les spécialistes de la démédecation en Europe », ajoute-t-il. La filière Certi'Ferme a en effet reçu la visite de quelques grands groupes volaillers sur la scène mondiale : Wisenhoff (Allemagne), Moy Park (Royaume-Uni), Brasil Foods (Brésil), Tyson (USA). « Ils sont venus découvrir notre démarche et nous avons trois-quatre ans d'avance sur eux dans ce domaine », observe-t-il.

Traçabilité des lots en temps réel

Troisième axe de travail : le bien-être animal. Une charte bien-être a été mise en place pour toutes les espèces spécifiant les différentes exigences à respecter en matière d'ambiance des



Joachim Michel, directeur des Ets Michel a énuméré les quatre Valeurs d'éleveurs qui ont été adoptées par la filière Certi'Ferme : développement durable, dédramatisation, bien-être animal, sécurité alimentaire.

bâtiments (maîtrise du renouvellement de l'air, bonne capacité de chauffage, amélioration de la litière...), la prévention des coups de chaleur, l'existence d'une aire de convalescence pour les animaux affaiblis, les méthodes de nettoyage-désinfection, le suivi de la qualité de l'eau, le chargement des animaux lors des enlèvements, l'euthanasie des volailles (protocole à respecter). Enfin, des protocoles techniques visant à renforcer l'immunité et l'intégrité intestinale des animaux ont été établis. Ces derniers ne font pas appel à la voie médicamenteuse mais jouent sur l'alimentation, l'eau de boisson, le confort et l'ambiance.

Dernière thématique portée au rang de Valeur d'éleveur : la sécurité alimentaire. « Chaque année, des contrôles sont réalisés tout au long de la filière : 400 analyses d'eau, 2 500 analyses salmonelles, 400 audits d'éleveurs, 400 audits d'élevage, 10 audits d'organisation de production, 10 000 analyses sur matières premières, 22 000 analyses portant sur les valeurs nutritionnelles, 20 audits externes au niveau des fabricants d'aliment », énumère Joachim Michel.

La sécurité alimentaire passe aussi par la garantie de la traçabilité des produits qui va dorénavant être assurée en temps réel grâce à la mise en place d'une application « tablette » en élevage. Toutes les données concernant les lots (fiche d'élevage, fiche ICA...) seront désormais enregistrées sur l'espace Certi'Ferme Pro accessible via une tablette Android.



Christophe Pajot, directeur de l'abattoir SNV : « La donne change, on se prépare dans nos outils à une nouvelle façon de travailler qui aura également des conséquences sur l'organisation de la filière amont avec la production de deux types de produits à partir d'un lot donné : l'un destiné à approvisionner le marché du poulet PAC, l'autre celui de la découpe ».

Vers une segmentation des marchés ?

L'assemblée générale a aussi été l'occasion de parler de l'évolution des souches et de la demande du marché avec des conséquences sur les enlèvements de volailles. « La donne change, on se prépare dans nos outils à une nouvelle façon de travailler qui aura également des conséquences sur l'organisation de la filière amont avec la production de deux types de produits à partir d'un lot donné : l'un destiné à approvisionner le marché du poulet PAC, l'autre celui de la découpe », indique Christophe Pajot, directeur de l'abattoir SNV. « En parallèle des poulets standards produits un peu partout dans le monde, s'ouvrent d'autres schémas de production qui doivent nous permettre de nous protéger des importations toujours plus fortes », poursuit-il.

Thierry Roland (Aviagen), présent à l'AG de Certi'Ferme, a évoqué l'arrivée de nouveaux croisements (Rowan x Ranger, RT-e X Rustic) à croissance plus lente (50 g de GMQ) testé par les Ets Michel, et dont les premiers lots de reproducteurs se mettent en place. Ce dernier observe « une évolution vers une plus grande segmentation des marchés et des demandes de plus en plus spécifiques ». Il cite en exemple les Pays-Bas où le gouvernement a imposé une norme Bien-être supplémentaire : l'obligation d'utiliser à partir de 2015 des souches « poulet » dont le GMQ est inférieur à 50 grammes. Ou bien encore la demande des pays asiatiques pour des souches très résistantes aux températures chaudes avec des rendements en viande rouge élevés.

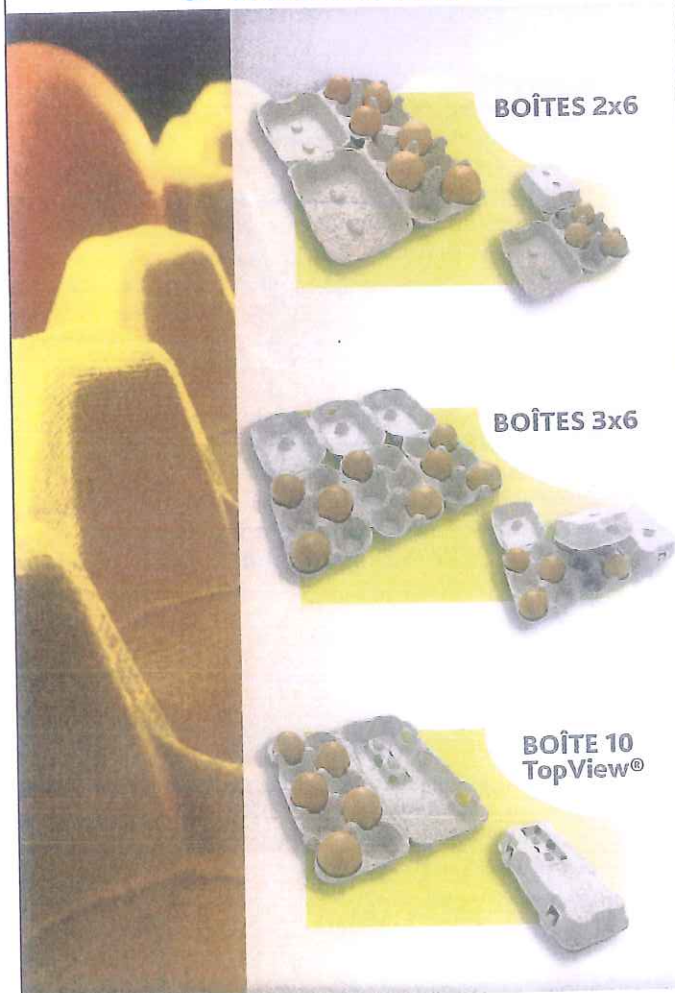
La fibre moulée au service du secteur avicole



PLATEAUX, COUVERCLES, INSERTS, BOÎTES

- Protection maximale
- Economies immédiates
- Conditionnement optimisé
- Présentation soignée

De nouveaux modèles de boîtes à découvrir !



BOÎTES PLATEAUX INSERTS COUVERCLES

Rue Pierre-Clugnet - Z.I. Sainte-Anne - BP 11 - 56350 ALLAIRE FRANCE
Tél. +33 (0)2 99 71 95 22 - Fax +33 (0)2 99 71 83 83



www.cdl-ofec.com

